

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération n°2026-07-01

Séance **du 05 juin 2026**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2

Date de convocation :
Le 28/05/2026

Date d'affichage :
Le 28/05/2026

OBJET

**Délibération désignation
du secrétaire de séance**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 09/06/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 09/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00

Etaient présents : M.Cousy Christophe, M.Rohi Philippe, M.Robert Hugues, Mme Mélou Colette, M.Gressard Frédéric, M.Rochette André, Mme Cristol Céline, Mme Monteillet Laure, Mme Prieto Elodie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme MILLER (procuration à Mme PRIETO) et Mr FRAYSSE (procuration à Mr COUSY).

Vu l'article L2121-15 du CGCT ;
Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DECIDE

- **De désigner Céline CRISTOL pour remplir cette fonction.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire,
COUSY Christophe
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
Céline CRISTOL



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.